

### RÈGLEMENT 1700-116

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2018, par la résolution CA18 210138, le Règlement 1700-116 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, comme suit :

- Modifier la grille des usages et normes C02-60 afin de retirer les classes d'usages « h2-habitation familiale, h3-habitation multiplex, h4-habitation multifamiliale », ainsi que « c4-commerce urbain, c5-commerce artériel lourd ».

QUE la directrice de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé le Règlement de zonage 1700-116 en date du 22 juin 2018 par la décision DA187683001.

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

**En vertu des articles 133 de la Charte de la Ville de Montréal et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement 1700-116 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 26 juin 2018.**

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun

ce 4 juillet 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fisette, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)*